

- **Introduction de Pascal GERMAIN**

Le Président présente le PETR du Pays Avallonnais et les délégations des membres du bureau :

- Affaires générales, fonctionnement, LEADER, communication et attractivité : Pascal GERMAIN ;
- Projet de Territoire et santé : Nathalie LABOSSE ;
- Aménagement de l'espace, habitat et Projet alimentaire territorial : Didier IDES ;
- Culture, initiatives locales et vie associative : Sylvie CHARPIGNON ;
- Finances : Camille BOERIO.

Il rappelle que le PETR du Pays Avallonnais s'appuie également sur les représentants de la société civile (associations, socio-professionnels) réunis au sein du Conseil de Développement Territorial, le CDT.

Par ailleurs, il informe sur la tenue concomitante des Assises du Conseil de Développement Territorial et l'élection des représentants des associations à cette instance de démocratie participative.

Le Président explique qu'il va être présenté le bilan d'activité du Pays Avallonnais ainsi que les perspectives de travail, et le projet de territoire qui ont pour but commun l'attractivité, à savoir l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités.

- **Économie-Tourisme**

Dans le domaine économique, le Pays Avallonnais contribue à la dynamique et notamment aux **travaux autour de l'insertion et inclusion par l'activité économique**.

Il participe aux réunions du Service Public de l'Emploi de Proximité et du Comité Territorial d'Insertion.

C'est dans ces instances que le projet de guichet unique pour les emplois saisonniers et complémentaires est né. Le premier comité de pilotage a eu lieu récemment (13 janvier) et l'ouverture du service est annoncé pour octobre 2023.

Le PETR a aussi travaillé avec les services de la préfecture sur la convention de revitalisation suite à la fermeture de RKS. Il s'agissait de faire remonter des projets matures et porteurs d'emploi, ou levant des freins à l'emploi afin qu'ils puissent bénéficier de ces financements privés.

Dans le domaine touristique, le Pays Avallonnais a porté (pour le compte des communes via les Communautés de Communes) la **réalisation de trois projets de signalétique** qui se sont achevés au printemps 2022 :

- La patrimoniale, avec **101 nouveaux supports et 61 rénovés**,
- La signalétique d'information locale, signalétique directionnelle par lames, **122 nouveaux bi-mat et près de 500 lames**,
- Et le renforcement du balisage de **20 sentiers de randonnée pédestre**, en plus de la pose d'un panneau de départ réalisé par l'Office de Tourisme du Grand Vézélien.

Considérant que **la mission confiée au Pays Avallonnais est ainsi arrivée à son terme**, en cas de nouveaux besoins, **il revient aux communes de procéder directement à l'instruction des demandes** et, le cas échéant, à la commande du matériel en autonomie.

Néanmoins, **dans un souci d'harmonisation, il serait souhaitable de respecter la charte graphique des supports posés**.

Les communes ont reçu récemment un message leur permettant de consulter tous les documents de réalisation.

En 2022, le Pays Avallonnais a continué à financer des projets d'intérêt territorial par le biais des fonds européens :

- La **réhabilitation de l'ancien collège de Noyers**, dont les travaux sont en cours,
- La **mise en valeur des jardins de la grange d'Oudun à Joux-la-Ville**, dont les travaux sont en cours,
- **Un distributeur automatique de denrées alimentaires** qui a été installé par la mairie à St-Moré, en lien avec son projet de rénovation de la place du village,
- Une **étude de faisabilité pour un espace multiservices à Guillon**,
- Et la réalisation de **nouveaux supports de communication autour des activités pleine nature et patrimoine**, par l'Office de Tourisme.

- **Projet Alimentaire Territorial**

De nombreuses avancées sont à mentionner pour le Projet alimentaire Territorial.

Un chargé de mission a été recruté en novembre pour mettre en place une stratégie foncière sur le Pays. Cette mission est présentée ci-après.

Un café installation a été organisé avec Terre de Liens, le Pays Avallonnais, la chambre d'agriculture et la SAFER. Plus d'une trentaine de personnes étaient présentes : porteurs de projet agricoles, élus, agriculteurs, etc.

Un des enjeux majeurs du territoire est lié au changement climatique. Avec les nombreux aléas (gelée tardive, douceur hivernale, chaleur estivale, ressource en eau, etc.), il convient de travailler à l'adaptation de l'agriculture de notre territoire pour continuer à pouvoir alimenter la population. Le Pays Avallonnais, en lien avec les acteurs techniques, vise à organiser un projet pour arriver à cet objectif.

Suite à notre demande **concernant la restauration collective, un diagnostic réalisé par BioBourgogne en partenariat avec le Centre d'Études et de Ressources sur la Diversification (CERD) va être réalisé sur l'année 2023.** L'objectif est d'identifier les ressources nécessaires pour approvisionner la restauration collective. Des enquêtes seront réalisées auprès des cantines et des agriculteurs. Des temps de rencontre seront également organisés.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de l'Yonne en lien avec BioBourgogne a organisé une première réunion du réseau des cuisiniers. Six établissements étaient représentés lors de cette réunion. Des problématiques communes ont émergé et de nouveaux temps de rencontres seront effectués sur des sujets comme le gaspillage alimentaire ou l'approvisionnement en local.

Le gaspillage est également un sujet d'importance. Des actions d'animation vont être mises en place à destination de la restauration collective. Un groupe de travail va bientôt voir le jour sur ces sujets-là. Parallèlement, une action à destination des restaurateurs va être mise en place : le gourmet bag. L'objectif est de proposer aux clients de repartir avec les restes de leurs repas pour à la fois limiter le gaspillage alimentaire mais aussi pour sensibiliser les clients.

De plus, **pour valoriser les restaurants qui s'approvisionnent en local, un week-end gastronomique pourra être organisé en 2023.**

De nombreuses autres actions en lien avec les autres projets du Pays sont en cours comme la création d'un tiers lieu solidaire en lien avec le CLS et l'UTS, l'éducation à l'alimentation, la qualité de l'eau dans le cadre du CLS, etc.

- **Aménagement du territoire**

Un des rôles du PETR est d'accompagner les Communautés de Communes et les Communes dans la mise en œuvre de leurs démarches d'urbanisme, du fait de la compétence SCoT.

À la suite de l'approbation du PLUi en 2021, le Pays Avallonnais a donc mené, pour le compte de la CCAVM, des procédures d'évolutions du PLUi, dont certaines sont actuellement en cours d'élaboration. **Sur l'année**

2022, deux modifications simplifiées du PLUi ont eu lieu et ont été approuvées. Le PETR a d'ailleurs organisé et assuré la bonne tenue de la consultation publique en janvier et juin 2022.

Ensuite, du fait de sa compétence SCoT, **le CSP et le CDT du Pays ont récemment renouvelé les membres de la commission SCoT pour veiller à son animation et, surtout, pour aborder des sujets d'ampleur territoriale,** comme celui du développement des énergies renouvelables ou celui du Zéro artificialisation nette (ZAN).

Le PETR a par ailleurs bénéficié de **l'accompagnement de l'ARS et de l'Observatoire régional de la santé pour réaliser l'étude d'impact « santé » du SCoT,** afin de savoir si nos politiques d'aménagement du territoire contribuent ou non à la bonne santé de nos habitants.

Enfin, **le Pays Avallonnais accompagne également les Communes dans leur politique foncière ou, plus largement, sur des projets urbains,** comme à Saint-Moré, à Châtel-Censoir ou sur l'OGS. C'est l'occasion de donner des conseils d'ordre juridique ou technique sur diverses questions : urbanisme, réseaux, fiscalité, etc.

D'ailleurs, sur ce point, un chargé de mission a été recruté en novembre 2022 pour développer les compétences du Pays en matière de maîtrise foncière. Ses missions concernent principalement la préservation du foncier agricole et l'identification du foncier en friche pouvant être réhabilité.

- **Stratégie foncière**

Le Pays Avallonnais a donc choisi de recruter un chargé de mission sur le foncier. **Il travaillera au Pays Avallonnais pendant un an et apportera aux élus les éléments nécessaires pour agir sur le foncier** et mettre en place des projets pour l'agriculture, l'optimisation de l'espace urbain et la protection des espaces naturels.

Pour mieux comprendre sa mission il faut savoir qu'elle se déroulera en trois temps. Dans un premier temps un atlas foncier sera créé. Il s'agit d'une carte qui permet de mettre en avant les enjeux et possibilités d'action sur le Pays Avallonnais. Elle permettra par exemple de connaître les propriétés publiques, les biens qui sont abandonnés et ou à vendre.

Ensuite et grâce à cette carte, des réunions de présentation des résultats seront organisées pour montrer les possibilités d'action des communes sur le foncier. Le chargé de mission va d'ailleurs rédiger un cahier de synthèse des outils fonciers pour que les élus puissent connaître les différentes procédures. Ce sera le moment de recenser les communes qui souhaitent agir sur foncier.

Cette mission se conclura sur la mise en place des projets identifiés par les élus comme essentiels pour leur territoire, comme des projets pour installer des agriculteurs en maraîchage ou en élevage. Un groupe de travail sera créé pour mener cette réflexion. Pour l'instant le diagnostic est en cours et le chargé de mission présentera les résultats en mars ou avril.

- **Habitat-Énergie**

En lien avec les objectifs inscrits dans le SCoT et pour s'impliquer davantage dans la transition écologique, un nouveau service a été lancé en février 2021. **Le PRCA (Pôle Rénovation Conseils de l'Avallonnais) qui accompagne le particulier de A à Z dans son projet de rénovation énergétique du logement.**

L'accompagnement porte sur **l'aspect technique et administratif, mais également financier, avec l'aide au montage d'un plan de financement.**

Ce dispositif est intégré à France Rénov', qui est le service public pour l'efficacité énergétique des bâtiments, porté à l'échelle nationale.

Néanmoins, depuis juillet 2022, et les quelques péripéties qu'a connu le dispositif, une refonte du mode de fonctionnement a été décidé, en conventionnant avec l'ADIL pour qu'elle organise une permanence d'une journée par semaine sur le territoire avallonnais. Sans cette convention financière, le rythme aurait été d'une demi-journée par mois.

Ainsi, entre juillet et décembre 2022, ce sont 215 ménages qui ont bénéficié du service, dont 60 lors des permanences tenues sur le territoire.

Plus récemment, l'ADIL de l'Yonne a proposé au PETR d'accueillir les permanences mensuelles de leurs juristes, au sein de nos locaux. Cela permet ainsi au Pays Avallonnais d'être de mieux en mieux identifié par les particuliers pour leurs problématiques liées au logement.

- **Santé**

Le chantier de la maison des étudiants en santé, qui aura duré quelques années, a été réceptionné en fin d'année 2022. La maison, qui compte 10 studios sur 3 niveaux, peut désormais accueillir les stagiaires en santé depuis le 6 février 2023.

Il est rappelé que ce projet, dont le PETR est le maître d'ouvrage, rentre dans la politique d'attractivité du territoire. En effet, la question du logement constitue l'un des principaux freins pour les stagiaires en santé.

Il est expliqué qu'il y'a déjà une demande pour la fin du mois et les prochaines demandes devraient arriver en avril, pour le nouveau semestre d'internat.

Sur le volet accueil des stagiaires, le Pays Avallonnais a organisé ses traditionnelles soirées d'accueil, à savoir en juin (tenue à Guillon, et Montréal) et en novembre 2022 (à Avallon). Les soirées demeurent des temps très appréciés à la fois par les stagiaires mais également les maîtres de stage, les professionnels de santé et les élus. Ils visitent à ces occasions des équipements médicaux, des lieux touristiques et partagent en fin de soirée un moment de convivialité. Ces actions portées par les élus et les professionnels de santé portent progressivement des fruits en matière d'installation. Le territoire compte en effet 3 installations de jeunes médecins depuis 2014.

Le « service sanitaire », déployé sur le territoire depuis 2018, renforce son attractivité pour les jeunes professionnels de santé. En 2022, c'est un groupe de 6 jeunes médecins et sages-femmes qui se sont investis à l'école maternelle André Gendre, à Avallon, pour soutenir un projet de prévention auprès des enfants et parents.

De manière plus générale, grâce au Contrat Local de Santé, le Pays Avallonnais est bien identifié par ses partenaires, le Centre hospitalier d'Avallon, les 3 maisons de santé du territoire et les professionnels de santé libéraux, pour participer aux actions qui visent à faciliter l'accueil des stagiaires en santé, ainsi que la mise en œuvre de quelques projets de santé publique.

2022 a été marquée par le renouvellement du CLS du Pays Avallonnais. L'Observatoire régional de santé a été mandaté par l'ARS BFC pour engager une évaluation quantitative et qualitative du CLS 2018-2022. Deux journées d'évaluation organisées à Avallon, en septembre et octobre, ont mobilisé 60 personnes. Par suite, 6 groupes thématiques ont été organisés par le Pays Avallonnais pour travailler à l'élaboration de nouvelles fiches actions du prochain contrat.

6 orientations pour le prochain contrat local de santé ont été convenues et validées par le Comité de pilotage ; elles portent sur : l'offre de soins et de santé ; l'autonomie pour les proches aidants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ; la santé des enfants et des jeunes ; la santé mentale ; la santé environnement ; les comportements favorables à santé.

Pour décliner ces 6 axes, 13 projets ont été proposés pour la programmation 2023-2024. Ils sont en cours de rédaction sous la coordination de l'animateur santé et du chargé de mission de l'ARS, en lien avec les porteurs de fiches actions et partenaires.

Le document finalisé sera soumis aux 12 signataires pour avis en mars 2023.

La signature est prévue pour fin mai 2023.

- **Culture et loisirs**

En 5 ans, le CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) a concerné environ 1 300 enfants du Pays. Ils ont bénéficié de projets pédagogiques proposés par 35 intervenants artistes différents. Tout cela est possible

grâce au contrat passé avec la DRAC et le CD89, qui en sont les principaux financeurs, et bien sûr l'Éducation Nationale qui apporte son expertise pédagogique.

Initialement en direction des établissements scolaires, le dispositif a été ouvert aux centres de loisirs et crèches du territoire, grâce à un financement supplémentaire apporté par le Pays Avallonnais.

Le CLEA a été renouvelé pour trois nouvelles années, en 2021, mais la signature a eu lieu en juin dernier, à Monthelon. Il reste donc encore l'année scolaire 2023/24. Il convient donc dès à présent de penser à sa pérennisation.

Le circuit de cinéma itinérant (en plein air, l'été, et en salle, le reste de l'année) offre des temps de rencontre avec la population. Grâce à cette action, le Pays Avallonnais est bien identifié.

On constate que le succès des séances dépend de l'investissement des organisateurs sur place, notamment des animations proposées et de la diffusion de la communication.

Plein air 2022 : 4ème saison avec notamment de nouvelles modalités financières (participation des communes organisatrices car fin de la subvention LEADER), mais aussi un thème : Mettre le territoire sur grand écran (films tournés localement et animations avec des partenaires locaux). 8 séances ont été programmées avec près de 900 spectateurs. C'est un événement attendu et apprécié des spectateurs, qui anime notre territoire.

A ce sujet l'appel à projets pour les séances de cet été est lancé ce jour pour les communes avec la thématique «Les vacances». Si une commune souhaite candidater, elle peut se rapprocher de l'équipe.

En salle 2022 : c'est la première année de fonctionnement complète (sans interruption confinement COVID) depuis le lancement en février 2020. C'est un temps convivial qui anime les bourgs et permet aux habitants de se rencontrer. Les séances 2022 sont financées à 80% par le programme LEADER. Pour 40 séances on compte plus de 900 spectateurs. Le projet est relancé pour 2023 avec 3 communes (Noyers, L'Isle-sur-Serein et Quarré-les-Tombes).

- **Communication**

Les actions et outils de communication comportent 2 volets : la communication globale sur le PETR et la communication spécifique aux projets et actions.

La communication du Pays se concrétise via **divers outils numériques: site internet, page Facebook, lettres d'information et depuis juin 2022 l'application mobile IntraMuros**. Elle passe aussi par la réalisation de supports papier tels que affiches, plaquettes et flyers divers. Le Pays Avallonnais a également des temps de relations presse et de l'achat média.

Les élus ont également été mobilisés pour la création du jeu de société du Pays Avallonnais (disponible depuis l'automne 2022). Ce qui a permis d'aller à la rencontre des habitants et de faire connaître nos actions. Ce jeu est aussi un outil ludique pour que chacun puisse (re)découvrir le territoire.

il y'a peu d'actions grand public, mais au travers des actions concrètes comme le cinéma et la réalisation du jeu de société, le Pays est peu à peu identifié, ainsi que ces missions, auprès des habitants.

- **Attractivité**

L'attractivité du territoire est depuis longtemps au cœur des projets du PETR et plusieurs actions ont déjà été menées.

Dans le cadre de cette stratégie d'accueil de nouveaux habitants, le Pays Avallonnais poursuit une démarche de prospection extraterritoriale. Afin de toucher tout public en quête d'un nouvel espace de vie, le Pays Avallonnais est présent depuis septembre 2020 sur la plateforme en ligne Comm'une Opportunité.

Ce site Internet permet la rencontre entre porteurs de projets et territoires. L'adhésion au titre du Pays Avallonnais a permis la création d'une page territoire par Communauté de Communes et par commune. La

Chambre Économique de l'Avallonnais est partenaire sur cette opération. Elle publie les annonces des commerces à reprendre dont elle suit les dossiers.

Enfin, les **actions du PETR ont été remarquées par la Région, puisque le territoire été retenu à l'été 2021 à un appel à projets sur l'attractivité**. Un programme d'actions autour du « Bien vivre en Avallonnais » est ainsi amorcé.

Le PETR dispose d'une subvention, mais également d'un accompagnement technique de la Région, qui souhaite mener une démarche régionale et fédérer les acteurs.

Comme action concrète, le Pays Avallonnais a notamment pu se rendre à Paris en septembre 2022 pour y interroger les habitants sur leurs attentes vis-à-vis d'un territoire rural comme le nôtre, afin de pouvoir se positionner.

- **Les actions du CDT**

En 2020, les Assises du CDT ont été organisées comme un temps convivial dédié aux associations, à l'occasion du renouvellement du collège associatif. Cette nouvelle formule a été appréciée et maintenue par la suite pour celles de l'année 2021 et sans doute pour 2022.

Il convient de rappeler que le Conseil de Développement Territorial est composé de deux collèges, un pour les associatifs et l'autre pour les socioprofessionnels.

Une réflexion autour de la représentation de la société civile au sein du CDT a été menée et la répartition des sièges a été modifiée. Pour que cela devienne effectif, le CDT attendait une modification des statuts du Pays, chose faite depuis le début de l'année.

Parallèlement, afin de continuer à travailler malgré le contexte, le CDT a souhaité constituer des groupes de travail par projet et non plus par thématique, donc il y a de plus petits groupes mais ils sont plus efficaces.

C'est ainsi qu'ils ont pu travailler à l'initiation du Projet Alimentaire Territorial et sur d'autres projets comme l'attractivité.

Le CDT a aussi continué à aller à la rencontre de la population autant que possible et a poursuivi la sélection des projets à intérêt territorial qui méritent un coup de pouce.

Pour l'année à venir, le CDT continuera à venir en appui au Pays sur les actions qu'il porte, tel que le cinéma ou l'accueil de nouveaux arrivants.

A l'occasion de son renouvellement, en 2023, il recrutera de nouveaux membres afin d'élargir et diversifier ses réflexions. Le règlement d'élection sera bientôt modifié à cette fin.

D'autre part il souhaite accueillir, lors des groupes de travail, des personnes qualifiées ou experts des thèmes et projets traités afin d'avoir un éclairage supplémentaire.

Le CDT participera aussi activement à l'élaboration du Projet de Territoire en cours, en organisant à nouveaux rendez-vous avec les associations et acteurs locaux. De plus, il travaille actuellement sur une contribution écrite sur l'activité culturelle comme levier de développement local.

Enfin, le règlement d'intervention pour les aides aux associations a été réétudié, il comporte maintenant deux volets :

- Le premier, qui maintient les aides exceptionnelles, c'est-à-dire délivrées une seule fois pour des actions nouvelles. Cette aide peut être demandée au fil de l'eau, le long de l'année.
- Un second volet « Appel à projets pour pérennisation des actions », une nouvelle formule qui a pour but de soutenir les initiatives des acteurs locaux ayant fait preuve d'efficacité, afin d'en encourager leur pérennisation. La sélection est plus stricte afin d'éviter l'effet de saupoudrage et sera plus adaptée à la stratégie du territoire à venir. Cet appel à projets a déjà été lancé et les candidatures sont en cours d'analyse.

- **Le projet de territoire 2022-2026**

Il convient de rappeler que **le rôle premier d'un PETER est d'élaborer et de faire vivre un Projet de territoire.**

D'après la loi, **ce projet doit définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social du territoire.**

Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique. Il peut également comporter toute autre question d'intérêt territorial.

Par ailleurs, il doit être compatible avec notre SCoT et la charte du Parc naturel régional du Morvan.

L'élaboration d'un projet de territoire n'est pas un long fleuve tranquille. Tout d'abord, une évaluation du précédent projet a été réalisée à l'automne 2021, et a été présentée le 10 novembre 2021 aux élus et aux partenaires.

Il a été décidé de conserver la même orientation générale, à savoir l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités, et il a été jugé nécessaire de renforcer le projet de territoire révisé sur les volets social, environnemental et culturel, notamment grâce au travail du CDT, au SCoT et à la concertation avec les habitants et les partenaires.

Pour ce faire, et afin d'être sûrs des actions à mener, **le Pays Avallonnais a co-organisé, avec les Communautés de Communes, 11 réunions publiques**, afin de poser un diagnostic partagé.

Par suite, **l'ensemble des orientations du projet de territoire ont été soumises aux citoyens et partenaires lors de 9 ateliers thématiques**, animés par le Pays en juin 2022. Cela a permis au Pays Avallonnais de recenser un panel d'actions à mettre en place, tout en se confortant dans la pertinence de la stratégie du territoire.

Des permanences ont été organisées à la suite des ateliers thématiques sur le territoire, pour recenser les projets de communes qui sont en lien avec les orientations du projet de territoire.

Il est important de souligner que le projet de territoire a bénéficié d'un profond travail de concertation et de consultation des citoyens, des associations, des élus et des partenaires. Le PETER remercie les élus pour leur participation et leur aide dans la tenue des réunions.

Enfin, la rédaction du projet a eu lieu au dernier trimestre 2022, par l'équipe du PETER. Celle-ci s'est notamment fondée sur le CRTE, validé en février 2022, et la candidature au programme LEADER 2023-2027, validée en juillet 2022.

Il sera approuvé d'ici quelques semaines en Comité Syndical.

La principale orientation à laquelle contribue le Projet de territoire est de lutter contre la désertification de notre territoire. C'est pourquoi le Pays Avallonnais a réaffirmé sa volonté de valoriser les ressources et opportunités locales pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et activités.

Pour mener cela à bien, il est nécessaire de travailler plusieurs thématiques de concert.

En effet, il sera délicat de faire venir une entreprise sur le territoire s'il n'y a pas de services de garde d'enfants ou de professionnels de santé. Par ailleurs, les professionnels de santé ne seront pas spécialement intéressés par un territoire pauvre en culture et où il est difficile de se loger dans de bonnes conditions.

Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, mais cela démontre qu'on ne peut espérer résoudre un problème du territoire sans se pencher sur un ensemble de paramètres qui gravitent autour.

Il est toutefois nécessaire de savoir à quoi tout cela contribue, pour ne pas perdre le cap et ne pas se disperser en empilant des actions sans finalités ou les mener dans le mauvais ordre.

Quatre orientations principales constituent la colonne vertébrale du projet de territoire.

1. **« Construire et animer une politique d'accueil de nouvelles populations et d'activités »**

Est un préalable à toute action de promotion du territoire. Elle vise à améliorer les conditions favorables à l'accueil, de développer des outils de prospection extraterritoriale et améliorer la promotion de l'offre du territoire auprès de ses habitants, premiers ambassadeurs du territoire.

Car il convient de souligner que le projet de territoire ne vise pas uniquement les « nouveaux arrivants », mais il est bien compris qu'un territoire où il fait bon vivre et qui rayonne bénéficiera en premier lieu à ses habitants actuels.

Ainsi, elle se décline en trois objectifs :

- A. **Améliorer la connaissance du territoire pour être pertinent dans les actions à mener**
- B. **Développer une culture commune de l'accueil**
- C. **Promouvoir l'offre du territoire à l'intérieur et en dehors de ses frontières**

2. « Accompagner un développement économique garant de l'environnement et porteur d'innovation sociale »

Vise à capitaliser sur les ressources du territoire, qu'elles soient matérielles, culturelles ou humaines, afin de développer une économie endogène, non délocalisable et symbiotique de l'environnement du Pays Avallonnais.

Elle se décline en trois objectifs :

- A. **Contribuer à une transition énergétique respectueuse du territoire**
- B. **S'appuyer sur les ressources locales pour exploiter des opportunités de développement**
- C. **Faire du tourisme culturel et de nature un levier du développement économique local**

3. « Œuvrer pour un territoire attractif qui veille sur ses habitants »

Cette orientation regroupe les actions nécessaires à établir les aménités sociales, culturelles, associatives et sportives qui font et feront du Pays Avallonnais un territoire attractif et incontournable pour son bien-vivre et l'attention portée à ses habitants. Elle vise également à renforcer l'offre en équipements, notamment de services publics et de santé, pour que territoire rural ne rime plus avec territoire déshérité.

Elle se décline en trois objectifs :

- A. **Développer l'accès aux services du quotidien et renforcer l'offre en équipements**
- B. **Assurer la cohésion sociale par la culture, le sport et les loisirs pour tous et la vie associative**
- C. **Agir pour la santé au quotidien et le bien-être**

4. « Garantir un cadre de vie de qualité et d'un moindre impact environnemental »

Vise à maintenir le mode de vie avallonnais tout en réduisant la pression sur les ressources naturelles.

Ainsi, réhabiliter les modes de vie villageois et urbains, c'est œuvrer pour des modes de vie moins pesants pour l'environnement, l'identité architecturale et les paysages mais aussi pour les finances des ménages et des collectivités, par la mise en avant des aménités qui les composent (espaces publics, patrimoines, biens communs, logements diversifiés, mixité sociale, etc.). C'est aussi développer les mobilités alternatives à l'autosolisme au sein du tissu urbain et entre les communes.

Elle se décline en trois objectifs :

- A. **Réduire la dépendance à la voiture individuelle**
- B. **Garantir à tous un accès à une nature à haute valeur ajoutée**
- C. **Valoriser les modes de vie villageois et urbain**

Il peut être pensé que toutes ces orientations resteront de simples vœux pieux, néanmoins, **l'intérêt d'être un territoire de projet, c'est que le PETR bénéficiera d'un ensemble de contractualisations avec, pour certaines une enveloppe conséquente à la clé.**

Différentes contractualisations permettront au Pays Avallonnais de mettre en œuvre tout ou partie du Projet de territoire.

Trois contractualisations ont été détaillées afin de montrer ce pour quoi le Pays Avallonnais travaille au quotidien.

Programme LEADER 2023-2027

Le PETR a eu tout récemment la confirmation que **le territoire a été retenu pour le programme LEADER 2023-2027.**

Une période plus courte que la précédente, seulement 5 ans mais avec une enveloppe un peu plus fournie en proportion. (2 150 000 euros consommés en 9 ans sur la période précédente)

Le communes sont invitées à faire remonter leurs projets au Pays Avallonnais afin qu'il puisse commencer au plus vite à identifier ceux qui pourraient en bénéficier.

Un rappel de la philosophie de ce programme : il doit permettre l'innovation, l'expérimentation de nouvelles solutions répondant aux spécificités du territoire et peut financer des projets collectifs.

La Région a annoncé la création d'un fonds dédié, afin de mobiliser automatiquement un cofinancement pour les projets inférieurs à 200 000 euros HT. Le porteur n'aura pas à aller chercher d'autres financements, un seul dossier sera monté.

FEDER rural 2021-2027

Le Pays Avallonnais va bientôt répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le dispositif « FEDER rural » (mi-mars au plus tard).

Cela permettra de financer des projets d'investissement sur les quatre thématique : Villages intelligents, Projets de renouvellement urbain, Mobilité durable et Tourisme durable et patrimoine culturel

Il est question ici de projets d'une certaine envergure, puisqu'il y a des plancher de subvention de 20 à 50 000 euros selon le type de projet. (20 000 euros pour les études)

Pour mobilité et tourisme les projets d'un coût inférieur à 200 000 euros seront fléchés sur le LEADER.

A savoir qu'il n'y a pas d'enveloppe dédiée au territoire pour ce dispositif. Donc l'enveloppe globale, de presque 33 millions d'euros, sera consommée au fur et à mesure que la région traitera les dossiers. Premier arrivé, premier servi !

Le Pays Avallonnais devra émettre un avis sur chaque dossier présenté à ce dispositif. Si les communes ont des projets de ce type il est donc indispensable d'associer le PETR le plus tôt possible.

Contrat « Territoire en action »

La Région a identifié la maille « PETR/Pays » comme étant la maille adéquate pour mettre en œuvre sa contractualisation.

À ce titre, le PETR dispose d'une enveloppe de près de 1 400 000,00 euros afin de financer des projets d'intérêt général, qui permettront au territoire de relever les défis de demain en matière de transition écologique, de solidarités, d'accès aux soins et de mobilités durables.

Néanmoins, les projets soutenus devront être très performants énergétiquement parlant et très peu consommateurs de foncier.

Tout cela devrait aboutir à la signature du contrat d'ici juin.

- **Points d'actualité**

Programme de formations à destination des élus et des associations

À la suite d'un questionnaire distribué aux élus sur les besoins de formation, le Pays Avallonnais propose un cycle de formations sur les sujets qui sont ressortis. En pièces jointes :

- **Le Programme des formations 2023,**
- **Un questionnaire sur les attentes de formation sur la qualité de l'eau potable et protection de la ressources en eau**

Retour d'expérience de la commune de Noyers concernant l'usage de l'application Intramuros

Le moyen de communication Intramuros a été validé par le conseil municipal en 2020. Il a été mis en place en 6 mois et s'est très rapidement avéré être un outil pratique pour la gestion quotidienne et directe de la vie de la commune, en complément du système d'affichage. La gestion est pilotée par la secrétaire de mairie qui peut être en lien avec différents contributeurs pour les opérations de communications : écoles, commerces, associations etc. Pour la commune, l'outil présente plusieurs avantages que ce soit pour la communication des évènements de la commune, les services, les permanences, les horaires de la déchetterie, la possibilité de signaler rapidement des problèmes qui peuvent survenir ou encore la possibilité pour les associations de proposer des évènements. L'application demande cependant un temps important pour remplir les thèmes. Les secrétaires de mairie peuvent compter sur les conseils de la Chargée de communication du Pays Avallonnais Jessica BOURGOIS. La commune a par ailleurs fait le choix de compléter l'application par un site internet Intramuros qui traite de manière synchrone.